



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 824-17

Est par la présente donné par la soussignée, avocate et greffière de la Ville d'Amqui, que :

Le conseil municipal de la Ville d'Amqui a procédé à l'adoption du *Règlement n° 824-17 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* le 18 décembre 2017 dans le but d'améliorer l'encadrement concernant les centres pour personnes en difficulté.

La MRC de La Matapédia a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 18 janvier 2018 date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui, ce 23 janvier 2018.

Marie-Hélène Dupont, avocate
Greffière